



Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-VIII-111
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2026

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
21 JUIL. 2026

De la publication le

21 JUIL. 2026

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Philippe STRAPPAZZON, Nadège RAT, Marie-José MANIGLIER, Camille LAROUY, Yann GISIN, Aline BOURILLON, Pablo CALLEJO, Elke PIJCK, Arnaud GARNIER, Fabrice PALENI, Quentin DUNAND, Julie DENAMBRIDE, Jean-Louis MERLE, Charlyne BINET, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Gilles ANDREVON, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Emmanuelle DAVIET,
Coralie LUCAS a donné procuration à Yves CREPEL,
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Nathalie SURY,
Gaëlle BENIERE, a donné procuration à Guillaume GASSIE,
Stéphane GAILLARD a donné procuration à Charlyne BINET,

ABSENTS : Néant

**Procédure adaptée pour le marché d'entretien de voirie communale Faverges-Seythenex -
période de 3 ans**

Rapporteur : Monsieur Pascal BOULAY, Adjoint au Maire

Une consultation relative à l'entretien de la voirie communale a été lancée le 19 mai 2026 dans le cadre d'un marché public de travaux, sous forme de marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions de Code de la Commande Publique.

Par convocation en date du 08 juin 2026, la Commission Appel d'Offres a été appelée à rendre un avis le 24 juin 2026, afin d'attribuer le marché de travaux pour l'entretien de la voirie pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification renouvelable par tacite reconduction pour deux périodes successives d'un an sans que la durée excède 3 ans.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise EIFFAGE.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-  **D'APPROUVER** l'attribution du marché de travaux pour l'entretien de la voirie communale de la date de notification jusqu'au 30 juin 2029 sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex ;
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Yann GISIN**

**Le Maire,
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.